

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 05 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le **05 avril**, à onze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 avril 2014 par le maire sortant Madame Monique PIOT, s'est réuni en séance publique sous la présidence conjointe de Madame Monique PIOT, la plus âgée des membres du Conseil, et de Monsieur Michel LE ROUX, Maire élu

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Bernadette CORJON, Jean-Paul PINAUD, Gratiane DES DORIDES, Jean-Loup OUDIN, Véronique DAL PONT, Jean-Luc LAUVERJAT, Isabelle CAILLEAU, Dominique DE WILDE, Jean-Marc SECQUEVILLE (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Annie GREGOIRE, Jean-Luc PICARD, Dorothee GALOPIN, Jean-Claude GOMA, Simone TOUCHARD, Raul DA SILVA BRAS, Monique PIOT, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Marc SECQUEVILLE)

Dorothee GALOPIN est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

1/ Installation du Conseil Municipal

Madame Monique PIOT, Maire sortante, fait l'appel des Conseillers Municipaux élus lors des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, et déclare les membres du conseil installés dans leurs fonctions.

Madame Dorothee GALOPIN, benjamine du Conseil Municipal, est désignée secrétaire de séance.

Suite à l'installation du Conseil Municipal, Madame Monique Piot, Maire sortante, souhaite revenir sur le déroulement des élections municipales, et témoigne de son respect du choix exprimé par les électeurs. Madame PIOT aborde les démissions successives de deux membres de son équipe, qui n'ont pas souhaité siéger au Conseil Municipal en raison du déroulement de la campagne électorale et des rumeurs qui ont été lancées sur la gestion de l'équipe sortante. Elle exprime son souhait de voir un audit des comptes de la Commune réalisé par le Receveur Municipal, afin de prouver la qualité de la gestion réalisée par l'équipe sortante. Madame PIOT évoque les échanges qui ont eu lieu avec Monsieur LE ROUX avant la séance d'installation du Conseil, afin d'aborder les différents projets en cours, pour le bien de la Commune. Enfin, elle souhaite remercier l'ensemble du personnel communal et les conseillers municipaux sortants pour le travail accompli. Les conseillers municipaux de sa liste représentent 46 % des électeurs et poursuivront leur engagement pour le bien de la Commune.

2/ Election du Maire

Madame Monique PIOT, doyenne des membres présents, prend la parole pour procéder à l'élection du maire.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Madame Véronique DAL PONT et Monsieur Jean-Paul PINAUD.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Monsieur LE ROUX Michel : 18 voix

Madame COGNOT Eliane : 2 voix

Monsieur LE ROUX Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur Michel LE ROUX prend la parole et souhaite tout d'abord revenir sur un point abordé précédemment par Madame PIOT. Il souligne que lors du mandat précédent, les membres de son équipe ont toujours signé les budgets et qu'ils n'ont pas de doute sur la bonne gestion des comptes.

Monsieur LE ROUX souhaite remercier les électeurs nogentais qui ont su s'adapter au nouveau mode de scrutin. Il remercie également Madame PIOT et son équipe, soulignant le travail en commun réalisé sur certains dossiers comme le PLU ou la réhabilitation de l'école élémentaire, et ce malgré des désaccords dans d'autres domaines.

C'est avec une certaine émotion que Monsieur LE ROUX souhaite désormais se mettre au service de la Commune et de la population. La campagne électorale a été serrée, parfois houleuse, mais il souhaite tourner la page et se mettre au travail.

Il revient sur une question qui lui avait été posée lors d'une réunion publique, notamment sur le mode de fonctionnement qui serait mis en place avec l'équipe minoritaire. Il souhaite aujourd'hui s'engager pour une ouverture. Les élus minoritaires seront associés à l'ensemble des commissions municipales, et Monsieur LE ROUX s'engage à être à l'écoute de l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur LE ROUX souligne la nécessité de se mettre rapidement au travail, notamment sur les questions suivantes : mise en place des commissions, le suivi des chantiers en cours ou à venir (école élémentaire, station d'épuration, centre socio-culturel, Atac, etc.), la préparation des budgets, la prise de contact avec les employés communaux, les réponses à apporter aux attentes des électeurs. Il s'agit désormais de passer de la théorie à la pratique.

3/ Détermination du nombre d'adjoints au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, Michel LE ROUX, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'adjoints.

4/ Election des adjoints au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un

troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimé : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste Eliane COGNOT : 18 voix

La liste Eliane COGNOT, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire, dans l'ordre de présentation de la liste :

- Premier adjoint : Madame Eliane COGNOT
- Deuxième adjoint : Monsieur Jean-Paul PINAUD
- Troisième adjoint : Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT
- Quatrième adjoint : Madame Bernadette CORJON
- Cinquième adjoint : Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE

Suite à l'élection des adjoints au maire, Monsieur LE ROUX précise les responsabilités qui seront confiées à chacun d'eux :

- Premier adjoint : personnel communal, urbanisme et développement durable
- Deuxième adjoint : communication et économies d'énergie
- Troisième adjoint : associations et manifestations
- Quatrième adjoint : finances et social
- Cinquième adjoint : sécurité, travaux, eau et assainissement

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE ROUX informe les membres du Conseil Municipal des dates des prochaines réunions : le vendredi 11 avril et le vendredi 25 avril.

Monsieur Philippe MOREAU souhaite remercier Monsieur LE ROUX pour son engagement d'ouverture. Il se souvient que lors de l'installation du précédent Conseil Municipal, Monsieur LE ROUX avait déploré que les élus minoritaires n'aient pas de poste d'adjoints. Monsieur MOREAU souligne que les élus minoritaires auront à cœur de travailler dans les futures commissions municipales pour le bien-être des Nogentais.

Monsieur LE ROUX précise que la vice-présidence des futures commissions ne sera pas réservée aux adjoints au maire.

Madame PIOT rappelle que Monsieur LE ROUX, lors du mandat précédent, était vice-président de la Commission PLU.

Monsieur LE ROUX revient sur un de ses engagements de campagne : donner la parole aux Nogentais en fin de Conseil Municipal, pour une séance de questions / réponses qui ne sera pas inscrite au procès-verbal du Conseil.

Fin du Conseil : 11h40

Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 05 avril 2014			
Eliane COGNOT	Michel LE ROUX	Bernadette CORJON	Jean-Paul PINAUD
Gratiane DES DORIDES	Jean-Loup OUDIN	Véronique DAL PONT	Jean-Luc LAUVERJAT
Isabelle CAILLEAU	Dominique DE WILDE	Jean-Marc SECQUEVILLE	Annie GREGOIRE
Jean-Luc PICARD	Dorothée GALOPIN	Jean-Claude GOMA	Simone TOUCHARD
Raul DA SILVA BRAS	Monique PIOT	Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS
Maryse TRIPIER	Dominique DENIS		